

## **TERMES DE REFERNCES**

**DP/QCBS/MCA-M/LR-12/COMPACT-PP-10**

**RENFORCEMENT DES CAPACITES DES  
AGRICULTEURS(TRICES) DES TERRES COLLECTIVES  
SITUEES DANS LES PERIMETRES D'IRRIGATION DU  
GHARB ET DU HAOUZ ET CONCERNEES PAR  
L'OPERATION DE MELKISATION**

<b>ABREVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>1. ELEMENTS DE CADRAGE</b>	<b>5</b>
<b>1.1. LE COMPACT II ENTRE MCC ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC</b>	<b>5</b>
<b>1.2. LE PROJET « PRODUCTIVITE DU FONCIER »</b>	<b>5</b>
<b>1.3. INFORMATIONS SUR L'AGENCE MCA-MOROCCO</b>	<b>5</b>
<b>1.4. LES TERRES COLLECTIVES AU MAROC</b>	<b>5</b>
<b>1.5. LA MELKISATION DE TERRES COLLECTIVES REGIES PAR LE DAHIR N°1-69-30</b>	<b>6</b>
<b>1.6. L'ACTIVITE « FONCIER RURAL »</b>	<b>7</b>
<b>1.7. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL</b>	<b>9</b>
<b>1.8. EVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL ET DU GENRE</b>	<b>9</b>
<b>1.9. CONTRIBUTIONS AU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DE MCA-MOROCCO</b>	<b>10</b>
<b>1.10. OBJECTIF DE LA PRESTATION</b>	<b>11</b>
<b>2. DESCRIPTION DES SERVICES A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE</b>	<b>11</b>
<b>2.1. TACHE A : APPROCHE METHODOLOGIQUE</b>	<b>11</b>
<b>2.2. TACHE B : DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGRICULTEURS(TRICES) ET DU PLANNING D'EXECUTION</b>	<b>14</b>
<b>2.3. TACHE C : ELABORATION ET CONCEPTION DES DOCUMENTS PREVUS POUR LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGRICULTEURS(TRICES)</b>	<b>18</b>
<b>2.4. TACHE D : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGRICULTEURS(TRICES)</b>	<b>20</b>
<b>2.5. TACHE E : CAPITALISATION</b>	<b>21</b>

<b>3.</b>	<b><u>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</u></b>	<b>22</b>
<b>4.</b>	<b><u>LIEU DES PRESTATIONS</u></b>	<b>25</b>
<b>5.</b>	<b><u>LIVRABLES</u></b>	<b>26</b>
<b>5.1.</b>	<b><u>CALENDRIER DES LIVRABLES, DUREE DE LA PRESTATION ET LE NIVEAU D'EFFORT</u></b>	
<b>REQUIS :</b>		<b>26</b>
<b>5.2.</b>	<b><u>AUTRES LIVRABLES</u></b>	<b>28</b>
<b>6.</b>	<b><u>CONFIDENTIALITE</u></b>	<b>28</b>

**ABREVIATIONS**

<b>AD</b>	Ayants droit
<b>ANLCA</b>	Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
<b>CE</b>	Collectivités Ethniques
<b>DFR</b>	Direction du Foncier Rural
<b>GCAM</b>	Groupe Crédit Agricole du Maroc
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GIS</b>	Genre et Inclusion Sociale
<b>MCA</b>	Millennium Challenge Account
<b>MCC</b>	Millennium Challenge Corporation
<b>NP</b>	Normes de performance
<b>ONCA</b>	Office National du Conseil Agricole
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementales
<b>OPA</b>	Organisations Professionnelles Agricoles
<b>PAGIS</b>	Plan d'action Genre et Inclusion Sociale
<b>PAQ</b>	Plan Assurance Qualité
<b>PP</b>	Parties Prenantes
<b>PSE</b>	Plan de Suivi et Evaluation
<b>TC</b>	Terres Collectives
<b>TdR</b>	Termes de Référence

## **1. ELEMENTS DE CADRAGE**

### **1.1. Le Compact II entre MCC et le Gouvernement du Royaume du Maroc**

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC), et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur d'au moins 67,5 millions de dollars américains.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

### **1.2. Le projet « Productivité du foncier »**

Le projet « Productivité du foncier », dont le budget est de l'ordre de 170 millions de dollars, vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier pour mieux répondre aux besoins des investisseurs et attirer davantage d'investissements grâce à la mise en œuvre de trois activités : « Gouvernance du foncier », « Foncier industriel » et « Foncier rural ».

L'activité « Foncier rural » (33 millions \$), qui fait objet de la présente prestation, a pour objectif de développer une nouvelle procédure optimisée et simplifiée pour la transformation de la propriété dans l'indivision des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation en propriétés individuelles au profit des ayants droit (opération connue sous le nom « melkisation » et régie par le Dahir n° 1-69-30 du 25 juillet 1969 tel qu'il a été modifié et complété (principalement la loi 64.17)). Cette procédure optimisée sera mise en œuvre, à titre pilote, sur une superficie d'environ 51 000 hectares (Ha) bruts de terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Gharb et sur une superficie d'environ 15 000 Ha bruts dans le périmètre d'irrigation de la Tassaout dans le Haouz.

### **1.3. Informations sur l'Agence MCA-Morocco**

L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Créée en septembre 2016, l'Agence MCA-Morocco est chargée de la mise en œuvre du Compact II.

L'Agence MCA-Morocco est gérée par un Conseil d'Orientation Stratégique, présidé par le Chef du Gouvernement.

### **1.4. Les terres collectives au Maroc**

Les terres collectives (TC) concernent environ 4 600 Collectivités Ethniques (CE) et s'étendent sur environ 15 millions d'Ha. Elles revêtent une grande importance dans la vie sociale et économique du pays, mais, du fait notamment de leur statut foncier, leur potentiel agricole n'est que partiellement valorisé. En 2014, le Ministère de l'Intérieur a organisé des débats régionaux sur les enjeux de la gestion foncière de ces TC, desquels un certain nombre de

propositions essentielles ont été tirées :

- Reconnaître un droit de propriété privée (Melk) sur les TC de culture (2 millions d'Ha dont environ 300 000 Ha en périmètres d'irrigation et 1 700 000 Ha en zone bour) ;
- Préserver le caractère collectif des terres de parcours tout en améliorant leurs gestions pastorales ;
- Valoriser le potentiel agricole, pastoral et sylvicole des TC et promouvoir le développement économique, social et humain par des mesures d'accompagnement ;
- Introduire des changements dans la gestion foncière des TC situées dans les zones urbaines et périurbaines de manière à pouvoir les mobiliser dans le cadre des politiques et des aménagements urbains et à garantir les intérêts des membres des CE ;
- Procéder à une mise en œuvre progressive de ces changements, selon une démarche participative et inclusive préservant l'intérêt de l'ensemble des membres des CE et accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Les TC sont régies d'une part par la loi n° 62-17 du 9 août 2019 relative à la tutelle administrative de ces communautés et la gestion de leurs biens, qui a abrogé le dahir du 27 avril 1919 et qui reconnaît un droit de propriété de ces terres à une CE. Ce droit de propriété est exercé sous la tutelle administrative de l'Etat à travers le Ministre de l'Intérieur, et plus particulièrement la Direction des Affaires Rurales relevant de ce Ministère. Les membres de la CE sont représentés par une assemblée de délégués (les nouab). Traditionnellement, cette assemblée répartissait périodiquement les terres de la CE entre les collectivistes, lesquels disposaient alors d'un droit de jouissance accordé à titre provisoire. Lorsque le partage est effectué, ce qui est aujourd'hui le cas pour la plupart des collectivistes, ces derniers disposent alors d'un droit de jouissance à titre perpétuel. Les TC sont inaliénables (ne peuvent être cédées qu'aux acteurs publics ou au profit des investisseurs privés sous certaines conditions), imprescriptibles (ne peuvent être acquises par prescription acquisitive) et insaisissables (ne peuvent pas faire l'objet de saisie et donc ne peuvent servir de garantie à un prêt hypothécaire).

Les TC situées en totalité ou en partie dans un périmètre d'irrigation sont régies par le Dahir de 1969 adopté dans le cadre du Code des investissements agricoles qui promeut le développement de l'agriculture comme un des piliers fondamentaux de la politique nationale de développement économique et social et définit les avantages offerts par l'Etat aux agriculteurs. Un aspect essentiel de cette politique agricole était de favoriser les investissements privés, grâce notamment à diverses formes d'appui apportées par l'Etat : réalisation d'infrastructures de base, mise en place de subventions, développement de la recherche agronomique et de l'enseignement agricole, investissements dans les périmètres d'irrigation (aménagement des périmètres, équipement des exploitations, etc.) et amélioration de la gestion foncière.

### **1.5. La melkisation de terres collectives régies par le Dahir n°1-69-30**

Le « Dahir n°1-69-30 du 25 juillet 1969 tel qu'il a été modifié et complété par la loi 64.17, relatif

aux terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation » prévoit (i) que ces terres collectives appartiennent dans l'indivision aux ayants droit (AD) de la CE et (ii) que la remise des titres de propriété aux AD attributaires des lots se fait après la réalisation des opérations de lotissement et d'attribution. On entend par melkisation le processus suivant :

- L'assainissement de l'assiette foncière de la CE devant déboucher sur la constitution d'un titre mère de propriété au nom de la CE et la détermination du territoire melkisable et à melkiser ;
- L'établissement par les nouab de la liste des AD et la publication de cette liste au Bulletin Officiel ;
- La réalisation d'une opération de lotissement qui se traduit par l'éclatement du titre foncier mère en titres fonciers individuels ;
- L'attribution des titres de propriété individuels d'une superficie minimale de 5 Ha pouvant regrouper un ou plusieurs personnes.

Ce processus de melkisation permettra l'établissement des titres de propriété individuels au nom des AD. Ce faisant, ce processus contribuera à l'augmentation des revenus agricoles suite à l'accroissement des investissements productifs (sécurisation de la propriété, amélioration des sols, plantations, constructions pour l'élevage, l'irrigation, notamment l'adoption des techniques économes d'eau, etc.). Par ailleurs, comme le processus de melkisation ne se réduit pas à une simple opération d'immatriculation foncière, mais comporte aussi des opérations de lotissement assimilables à des opérations de remembrement agricole, il permettra :

- Une amélioration de la sécurité foncière favorisant l'investissement par les AD. Le regroupement, dans certains cas, des nombreuses parcelles appartenant à un seul ayant droit en un ou deux lots, favorisant l'amélioration de la productivité en facilitant la mécanisation et en réduisant les déplacements des agriculteurs(trices) ;
- Une meilleure gestion de l'eau d'irrigation ;
- Un accès à des crédits de montants plus importants et à des taux plus intéressants par rapport à une situation sans titre foncier individuel ;
- Une réduction des conflits fonciers grâce à la constitution des titres de propriété individuels ;
- Une dynamisation du marché foncier.

#### **1.6. L'activité « Foncier rural »**

La mise en œuvre de l'activité « Foncier rural » relevant du Compact II, programme de coopération conclu avec Millennium Challenge Corporation (MCC), s'inscrit dans le cadre de l'application par le Gouvernement des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI appelant à faire des terres collectives un levier pour le développement économique et social en milieu rural, en général, et à l'activation de la melkisation, à titre gracieux, de celles qui

sont situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation, en particulier. Le projet vise l'amélioration de la productivité du foncier rural, la lutte contre la pauvreté et l'impulsion de la création d'emplois.

a- Opération de melkisation :

En termes de consistance, le projet porte sur la melkisation de près de 66.000 Ha de terres collectives situés dans deux périmètres d'irrigation, à savoir le Gharb avec 51.000 Ha (environ 25.000 ayants droit dans les provinces de Kénitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem) et le Haouz avec 15.000 Ha (5.788 ayants droit dans la province de Kelâa des Sraghna).

Cette opération pilote de **melkisation** sera réalisée selon une procédure optimisée en termes de délais et de coûts, adoptée par la circulaire conjointe N°3726 du 23 juillet 2018. Elle est menée en étroite collaboration avec les différents départements gouvernementaux et établissements publics concernés, à savoir le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) et les offices régionaux de mise en valeur agricole du Gharb et du Haouz (ORMVAG et ORMVAH) et ce, conformément aux dispositions de l'accord d'exécution signé entre ces parties prenantes et MCA-Morocco en date du 19 juillet 2018 et de son avenant signé en date du 23 août 2019.

b- Mesures d'accompagnement

Pour maximiser les retombées économiques et sociales de cette opération, notamment en faveur des femmes et des jeunes, et améliorer la situation économique et sociale des personnes qui ne bénéficieraient pas de la melkisation ou qui seraient négativement impactées par cette opération, des **mesures d'accompagnement** sont également prévues en vue d'assurer une meilleure valorisation agricole des terres melkisées et garantir un développement inclusif de la population cible en favorisant sa qualification et son autonomisation, tout en tenant compte des préoccupations environnementales.

Ces mesures portent notamment sur (i) la facilitation de l'accès aux crédits bancaires, (ii) la gestion de l'indivision, (iii) l'alphabétisation fonctionnelle, (iv) le renforcement des capacités techniques et professionnelles des agriculteurs et (v) le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois notamment en faveur des femmes et des jeunes.

Pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, trois accords ont été conclus avec le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme (ANLCA) et l'Office National du Conseil Agricole (ONCA). Un quatrième partenariat est en cours de développement avec la Direction des Affaires Rurales relevant du ministère de l'Intérieur.

c- Mesures d'accompagnement, objets de partenariat avec l'ONCA :

Ce partenariat vise à concevoir et à mettre en place des mesures d'accompagnement à l'opération de melkisation en vue de :

- (i) améliorer les systèmes de production des exploitations agricoles à travers le renforcement des capacités des bénéficiaires, notamment en les conseillant sur les bonnes pratiques culturales, l'optimisation de l'utilisation de l'eau, l'encouragement à la

mise en place de cultures à forte valeur ajoutée, en favorisant leurs regroupement dans des organisations professionnelles et en les sensibilisant sur les impacts négatifs de certaines pratiques sur l'environnement et ses conséquences sur la durabilité de leurs activités ; et

(ii) Développer et renforcer les activités économiques, en relation avec l'agriculture, notamment pour les femmes et les jeunes.

Ces différentes actions seront prises en charge à travers :

- L'organisation de caravanes de sensibilisation pour les agriculteurs(trices) ;
- Le renforcement des capacités des agriculteurs(trices) par des journées de formation théorique et pratique (école au champ) et l'accompagnement des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;
- La conception et la mise en œuvre d'une approche innovante d'entrepreneuriat agricole visant l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- Le réaménagement de quatre structures locales de l'ONCA en « Dar El Fellah » pour le conseil agricole et l'incubation des projets agricoles entrepreneuriaux.

### **1.7. Environnement institutionnel**

L'Agence MCA-Morocco est le maître d'ouvrage de cette prestation. La Direction du Foncier Rural (DFR) relevant de cette agence est l'entité responsable de la mise en œuvre de l'opération de melkisation dans le cadre du Compact II. Elle est accompagnée et soutenue dans cette mission par les entités d'exécution regroupées dans un Comité Technique Central de Suivi.

La gouvernance de chaque partenariat est assurée au niveau central par un Comité Technique de suivi, coordonné par les représentants de l'Agence MCA-Morocco et de l'entité concernée, et au niveau provincial, par un Comité de Pilotage présidé par Monsieur le Gouverneur, chargé du suivi de la mise en œuvre des engagements contenus dans les accords d'exécution (voir en annexe l'accord avec l'ONCA).

Les représentants du Comité Technique Central chargé de suivre l'opération de melkisation (marché LR01) et ce, dans le cadre de l'Accord d'Exécution signé le 18 juillet 2018 et de son avenant du 23 août 2019, peuvent être appelés à assister aux travaux des comités de pilotage sus-indiqués.

### **1.8. Evaluation de l'impact social et du genre**

Les projets du Compact II sont mis en œuvre par l'Agence MCA-Morocco et ses partenaires dans le respect des lois et des réglementations marocaines, des normes de performance (NP) en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société Financière Internationale (SFI-Groupe de la Banque mondiale), ainsi que de la Politique Genre et inclusion sociale de MCC.

Conformément à la Politique Genre et inclusion sociale de MCC<sup>1</sup>, l'Agence MCA-Morocco a développé un Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS<sup>2</sup>) qui traduit l'engagement des différentes parties prenantes à promouvoir l'équité genre et l'inclusion des populations vulnérables dans toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des projets du Compact II.

L'objectif du PAGIS est d'assurer une participation inclusive de l'ensemble de la population, y compris les femmes et les jeunes, et un accès, plein et entier, aux bénéficiaires desdits projets à travers l'atténuation des contraintes socio-économiques existantes.

Aussi, l'approche Genre et Inclusion Sociale dans le cadre de la composante de melkisation se décline en trois paramètres principaux, à savoir : i) l'analyse de la situation et des besoins ; ii) l'information, la sensibilisation et la formation, et iii) l'accompagnement technique et social.

La prise en charge optimale des aspects sociaux et de genre se base en partie sur les résultats des travaux de terrain de l'opération de melkisation réalisés dans le cadre du marché d'appui technique et social à l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz (marché LR01, téléchargeable via le lien suivant : <https://www.mcamorocco.ma/fr/lr-01-appui-technique-et-social-la-realisation-de-operation-de-melkisation-de-terres-collectives>). De ce fait, l'adjudicataire de la présente prestation est appelé à collaborer avec le prestataire du marché LR01 pour maximiser l'exploitation des données de terrain et contextualiser l'appui technique et social sollicité.

### **1.9. Contributions au dispositif de suivi-évaluation de MCA-Morocco**

Conformément à la politique de MCC en matière de suivi-évaluation, MCA-Morocco a développé un plan de suivi et évaluation (PSE) couvrant les six activités relevant des deux projets « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du Foncier ». Ce plan décrit entre autres : (i) la stratégie de suivi comprenant les indicateurs retenus, pour l'appréciation du progrès vers l'atteinte des objectifs de processus, de résultat, d'effet et d'impact et (ii) la stratégie d'évaluation, détaillant l'approche à adopter pour l'évaluation d'impact et/ou de performance des activités du Compact II, aux différentes étapes de celui-ci.

Au cours de la mise en œuvre de la prestation objet du présent appel d'offres, le prestataire produira des informations de nature à alimenter les indicateurs de suivi et d'évaluation, inclus au PSE et portant sur l'activité objet de cet appel d'offre. Ainsi, le système d'information à mettre en place par le prestataire permettra l'établissement de la situation de référence de ces indicateurs ainsi que le suivi périodique de l'état d'avancement de cette activité, selon une fréquence convenue avec l'équipe projet de l'Agence MCA-Morocco.

Aussi, le prestataire collaborera avec l'évaluateur indépendant recruté par MCC, en fournissant à ce dernier les éléments d'information nécessaires à la mission d'évaluation, dont

---

<sup>1</sup> <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf>  
<https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/guidance-2011001054001-genderintegration.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.mcamorocco.ma/fr/plan-daction-dintegration-des-dimensions-gendre-et-inclusion-sociale-pagis>

notamment les éléments d'information permettant de constituer la base d'échantillonnage pour la collecte des données d'évaluation sur la population ciblée par les actions de renforcement des capacités.

### **1.10. Objectif de la prestation**

La présente prestation a pour objectif de doter les bénéficiaires du projet « Melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz » des compétences nécessaires pour mieux gérer leurs exploitations agricoles et valoriser au mieux leurs productions agricoles à travers la dynamisation des organisations professionnelles agricoles.

Elle consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour le renforcement des capacités des agriculteurs(trices) et des usagers des terres agricoles dans les zones situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz et concernées par l'opération de la melkisation, citée ci-haut. Ce renforcement sera réalisé à travers deux principaux axes. Le premier axe concerne l'organisation de caravanes de sensibilisation, dénommées « village conseil », visant principalement l'information des bénéficiaires sur les différentes subventions et aides financières mises à leurs dispositions par l'Etat, la dissémination des bonnes pratiques culturelles et de protection de l'environnement et la création et le développement des OPA. Le deuxième axe concerne le renforcement des capacités des bénéficiaires à travers l'organisation de sessions de formation théorique et pratique au champ ainsi qu'à travers l'accompagnement des OPA existantes, notamment celles des femmes et des jeunes.

Le nombre estimatif des bénéficiaires de la présente prestation est d'environ 105 000 personnes pour l'ensemble des axes, réparti comme suit :

- Nombre de bénéficiaires estimé pour la sensibilisation et l'information : 76 000 personnes ;
- Nombre de bénéficiaires estimé pour la formation théorique : 14 400 personnes ;
- Nombre de bénéficiaires estimé pour la formation pratique : 7 200 personnes ;
- Nombre de bénéficiaires estimé pour l'accompagnement des OPA : 7 200 personnes.

Il est à noter que le nombre maximum de bénéficiaires par journée thématique ne devra pas dépasser 100 personnes pour les formations théoriques et 30 personnes pour les formations pratiques et l'accompagnement des OPA.

Le maître d'ouvrage de cette prestation est l'Agence MCA-Morocco. La mise en œuvre de cette prestation s'effectuera en étroite collaboration avec l'ONCA. La durée de cette prestation est fixée à 18 mois calendaires.

## **2. DESCRIPTION DES SERVICES A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE**

### **2.1. Tâche A : Approche méthodologique**

Cette tâche consiste en l'élaboration d'un rapport méthodologique reflétant l'approche à adopter pour la réalisation des tâches et activités de la présente prestation.

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée à la covid-19, le prestataire devra fournir un plan d'atténuation des risques décrivant les procédures et protocoles pour éviter et réduire les risques de contamination et propagation de la covid-19 lors de la mise en œuvre de la présente prestation. Ce plan devra être établi à partir du canevas en annexe intégrant l'ensemble des directives de MCC. Le respect des exigences nationales en la matière est aussi obligatoire.

**a- Actions à mener :**

Le rapport méthodologique doit contenir, notamment :

- La vision de mise en œuvre des différentes tâches et activités ;
- Le détail des différentes activités à entreprendre avec la présentation d'un chronogramme pour leurs réalisations ;
- Les ressources humaines et matérielles à mobiliser ;
- L'approche de mobilisation des parties prenantes pour coordonner et créer une synergie dans la réalisation des différentes activités ;
- L'approche de coordination avec le maître d'ouvrage ;
- Le mécanisme à instaurer pour le suivi de la réalisation des différentes tâches et activités ;
- Le plan d'atténuation des risques covid-19.

Le prestataire devra choisir les sites des formations dans les collectifs ou groupes de collectifs concernés par l'opération de melkisation suivant la taille du collectif, leur proximité et le nombre des bénéficiaires.

**b- Livrables :**

Intitulé	Consistance	Date de livraison (en mois)
<u>A-1 : Rapport méthodologique</u>	Ce rapport doit contenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approche à adopter pour choisir et concevoir des thématiques/activités des formations, la démarche à mettre en place pour la sensibilisation et la formation des bénéficiaires, le développement du programme des formations à dispenser et les besoins des bénéficiaires ;</li> <li>- L'approche à adopter pour la validation des thématiques et du planning d'exécution ;</li> <li>- L'approche à adopter pour la caractérisation et l'identification des bénéficiaires (femmes AD et héritiers) des différentes activités de renforcement de capacités (thématiques</li> </ul>	MA1 = M + 0,5

	<p>proposées, caravanes, sessions de formation, démonstrations pratiques, voyages, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La logistique et les outils proposés pour l'information et la sensibilisation des parties prenantes et de la population cible sur la tenue des activités, et pour la mise en œuvre des différentes actions (lieux de formation, outils de communication, caravanes, itinéraire des caravanes, démonstrations pratiques, voyages, répartition des groupes, etc.) ;</li> <li>- Le plan d'action pour le déroulement de la prestation précisant le séquençage et le calendrier de réalisation avec les ressources humaines et logistiques à mobiliser, dans le temps et dans l'espace, et le mécanisme de coordination avec le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de la prestation ;</li> <li>- L'approche à adopter pour la prise en charge des aspects « Genre et Inclusion Sociale » ;</li> <li>- L'approche pour la mobilisation des PP (institutionnelles et des bénéficiaires) ;</li> <li>- L'innovation et la qualité des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la prestation ;</li> <li>- Les méthodes de contrôle interne de qualité pour l'exécution des tâches et la production des livrables à soumettre ;</li> <li>- Les méthodes de contrôle externe de qualité, en concertation avec l'Agence MCA-Morocco et l'ONCA, lors de l'exécution des prestations et pour la validation provisoire et définitive de chaque livrable.</li> </ul>	
<p><u>A-2 : Plan d'atténuation des risques covid-19</u></p>	<p>Ce document doit définir l'approche méthodologique à poursuivre pour prendre en charge les exigences liées à la covid-19 ainsi qu'une description des mesures effectives à mettre en œuvre et ce, conformément au plan d'atténuation des risques covid-19 en annexe.</p>	<p>MA2 = M + 0,5</p>

M : Date de démarrage de la prestation.

## 2.2. Tâche B : Développement du programme de renforcement des capacités des agriculteurs(trices) et du planning d'exécution

Cette tâche consiste à développer les thématiques du « village conseil » de sensibilisation et celles des formations théoriques et pratiques ainsi qu'à déterminer les personnes bénéficiaires de ces formations sur la base de l'exploitation des données existantes, des études déjà réalisées et des réunions de concertation et de coordination avec les parties prenantes institutionnelles et le maître d'ouvrage.

### a- Actions à mener :

Les principales actions à mener sont :

- Exploiter, consulter et compléter les données et la documentation existantes ;
- Analyser les chaînes de valeur de toutes les filières des zones de projet ;
- Définir les besoins conséquents en matière de renforcement des capacités et les traduire en thématiques par filière et par axe phare des Plans Agricoles Régionaux et par axe d'intervention (caravanes de sensibilisation et sessions de formation) ;
- Identifier les bénéficiaires, leur mode d'enrôlement et les lieux et périodes d'exécution des activités ;
- Proposer les outils de communication à utiliser, adaptés à chaque groupe cible, avant et au cours des activités, ainsi que les types de supports de formation prévus ;
- Organiser les ateliers de validation du programme de renforcement des capacités et du planning d'exécution auprès des parties prenantes ;
- Ajuster et faire valider les thématiques, les outils et le programme prévisionnel avec les parties prenantes ;
- Proposer et faire valider le planning d'exécution de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités des agriculteurs(trices).

Dans un objectif d'optimisation et de complémentarité des interventions, notamment pour la phase du diagnostic de l'existant, il est demandé de coordonner avec le prestataire chargé de la mise en œuvre du nouveau modèle d'entrepreneuriat agricole en faveur des femmes et des jeunes et, si besoin est, avec les autres prestataires chargés de la mise en œuvre des autres activités du « Foncier Rural » menées au niveau de l'Agence MCA-Morocco.

### b- Livrables :

Intitulé	Consistance	Date de livraison (en mois)
<u>B : Rapport du programme de renforcement des capacités des agriculteurs(trices)</u>	Ce livrable doit contenir les éléments suivants : - Synthèse de l'exploitation des données de terrain collectées dans le cadre du marché LR01 (prestation d'appui technique et social à	MB = MA' + 2,5

<p><u>et planning</u> <u>d'exécution</u></p>	<p>l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des documentations et des informations récoltées auprès des acteurs professionnels et institutionnels y compris les programmes stratégiques (Plan Maroc Vert, Plan agricole régional, génération green 2020-2030, etc.) ;</li> <li>- Elaboration de l'état des lieux de la situation actuelle des différentes filières au niveau des sites du projet avec l'identification des besoins en terme de renforcement des capacités (incluant une matrice SWOT) ;</li> <li>- Gap à combler pour les différentes filières (financement, gestion de l'exploitation, choix des variétés, itinéraire technique, valorisation, commercialisation, etc.) ;</li> <li>- Définition et développement des thématiques à traiter pour le renforcement de capacité lors des caravanes de sensibilisations et des sessions de formation et ce, de manière complémentaire avec les thématiques déjà développées par l'ONCA ;</li> <li>- Identification des bénéficiaires et définition des objectifs quantitatives et qualitatives par catégorie de la population (individus ou groupes, hommes, femmes, jeunes) par action, notamment sur la base des résultats des enquêtes de terrain réalisées dans l'opération de melkisation et leur mode d'enrôlement ;</li> <li>- Présentation des outils de communication et des supports de formation adaptés aux groupes cibles (notamment les femmes et jeunes) à préparer par thématique et par activité ;</li> <li>- Présentation des outils d'évaluation par action (fiches, questionnaires ou autres) ;</li> <li>- Présentation du calendrier et du déroulement du programme de renforcement des capacités des agricultures(trices).</li> </ul> <p><b>Le prestataire organisera un premier atelier par zone pilote</b> (Gharb et Haouz) pour présenter,</p>	
--	---	--

	<p>débattre et finaliser:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les thématiques à traiter par activité (formations théoriques et pratiques) ;</li> <li>- Les bénéficiaires de chaque activité (caravane, formation et accompagnement) et leur mode d'enrôlement ;</li> <li>- Les outils de communication et le programme des campagnes d'information avant la mise en œuvre des différentes actions ;</li> <li>- Les supports de formation prévus ;</li> <li>- La stratégie et le calendrier de déroulement des différentes activités.</li> </ul> <p>Ainsi, suite aux recommandations et conclusions des 2 ateliers, le prestataire fournira le livrable incluant la mise à jour.</p> <p><b>Ce livrable devra également intégrer un planning d'exécution validé.</b> Pour se faire, le prestataire organisera un deuxième atelier par site pilote (Gharb et Haouz) pour présenter, débattre et finaliser le plan d'exécution de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités des agriculteurs(trices).</p> <p>Ce planning devra permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les sites pour le déroulement des formations (salles, parcelles, itinéraires en cas de voyage) ;</li> <li>- Identifier les itinéraires, les sites et les zones d'action de chaque « village conseil » ;</li> <li>- Définir les ressources humaines et matérielles à mobiliser pour diffuser l'information concernant le programme dans son intégralité et pour la mise en œuvre des différentes actions ;</li> <li>- Assurer une cohérence d'intervention entre les différents axes et suivant l'état d'avancement de l'opération de melkisation et des autres activités des mesures d'accompagnements lancés avec d'autres partenaires.</li> </ul> <p>A noter que l'élaboration du programme de renforcement des capacités devra tenir compte des engagements suivants :</p>	
--	--	--

	<p>- <b>L'organisation du « village conseil » pour la sensibilisation et l'information des bénéficiaires</b> : il est prévu de réaliser <b>224 jours</b> de sensibilisation et d'information, au niveau de toute la zone du projet et, sur la durée du projet (avec une moyenne de 56 jours/province et <b>de deux jours par site</b>). Pour ce faire, Le prestataire devra prévoir deux animateurs pour chaque jour, soit un total de <b>448 Hommes-jours</b> de présence effective sur le terrain.</p> <p>- <b>Formations théoriques</b> : Il est prévu <b>144 jours</b> de formation pour les quatre provinces de la zone du projet. Soit un total de <b>144 Hommes-jours</b> avec une moyenne de 36 jours/province et à raison d'un animateur par journée. Ces formations se dérouleront dans un local approprié (salle, chapiteau, etc.).</p> <p>- <b>Formations pratiques</b> : il est prévu un total de <b>240 jours</b> (avec en moyenne 60 jours/province) de formations pour les quatre provinces réunies. Les sessions de formations pratiques devront être animées par deux intervenants (homme et femme) avec des profils proches mais complémentaires. Soit un total de <b>480 Hommes-Jours</b>.</p> <p>A noter qu'une complémentarité entre les formations théoriques et pratiques est requise pour au moins la moitié des thématiques abordées.</p> <p>- <b>Formation des membres des OPA</b> : Cette formation se déroulera sur <b>240 jours</b> au total avec une moyenne de 60 jours de formation par province à raison d'un animateur(trice) par province soit un total de <b>240 Hommes-jours</b>.</p> <p>Il est à noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de jours de formation peut être différent d'une province à l'autre. Le nouveau nombre de jours de formation par province sera défini à partir des besoins identifiés en commun accord avec l'Agence MCA-Morocco et l'ONCA ;</li> <li>- L'étape de sensibilisation « village conseil » peut durer plus de deux jours afin de permettre la</li> </ul>	
--	--	--

	<p>couverture de l'ensemble des thématiques à traiter, sans que pour autant le volume horaire global consacré à cette activité soit affecté.</p> <p>- Pour le cas des formations pratiques, un maximum de 2 voyages par site durant 2 jours chacun et pour 60 agriculteurs(trices) et des membres des OPA sont à prévoir.</p> <p>La validation du planning d'exécution sera effectuée sur la base des recommandations et conclusions du deuxième atelier de validation (Gharb et Haouz).</p>	
--	--	--

MA' : date de validation du livrable A (avec ses composantes A-1 et A-2).

### 2.3. Tâche C : Elaboration et conception des documents prévus pour le programme de renforcement des capacités des agriculteurs(trices)

Cette tâche consiste à développer l'ensemble des supports et des outils qui seront utilisés pour les séances de sensibilisation et d'information et les documents qui seront remis aux participants lors des sessions de formations au profit des agriculteurs(trices) et OPA.

#### a- Actions à mener :

Les principales actions à mener sont :

- Développer le contenu des thématiques de sensibilisation et de formation qui ont été validés lors des ateliers ;
- Concevoir et développer les supports et les outils de communication qui seront utilisés pour vulgariser et diffuser les messages autour des différentes thématiques validées ;
- Concevoir, développer et imprimer selon le nombre des bénéficiaires les supports qui seront utilisés lors des sessions de formation des agriculteurs(trices) et des OPA.

#### b- Livrables :

Intitulé	Consistance	Date de Livraison (en mois)
<u>C : Elaboration et conception des documents prévus pour le programme de renforcement des capacités des agriculteurs (trices)</u>	<p>Ce livrable devra présenter le contenu rédactionnel et visuel des supports et outils de communication et de formation relatifs aux actions de sensibilisation/information et de formation (guides, manuels, vidéos, présentations, brochures, dépliants, modèle d'outils de gestion, programme prévisionnel validé durant l'atelier, etc.). Les supports et outils de communication devront répondre à normes de qualité supérieur.</p> <p>Ainsi, le prestataire remettra deux Kits :</p>	MC = MB' + 1

	<p><b>1) Support pédagogique pour l’animation des journées de sensibilisation</b> organisées dans le cadre du « village conseil ». Le support pédagogique à préparer devra permettre aux bénéficiaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de toutes les informations concernant l’accès aux subventions, mesures d’encouragements et aides financières de l’Etat pour l’investissement dans le domaine agricole et agro industriel ;</li> <li>- Disposer des explications et des orientations sur comment s’ouvrir sur leur environnement pour établir des partenariats avec des institutions privés et/ou étatiques ;</li> <li>- Etre sensibilisés aux bonnes pratiques, notamment de protection de l’environnement et les ressources naturels, la résilience au changement climatique et d’optimisation de la valorisation des terres, à différents moments de la campagne agricole, sur la base des thématiques définies et arrêtées dans le livrable B-2 dont le système de labellisation des produits agricoles au Maroc ;</li> <li>- Etre sensibilisés, notamment les femmes et les jeunes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sur l’intérêt de constituer des regroupements des agriculteurs en organisations professionnelles (coopératives agricoles, GIE, Union de Coopératives, sociétés de prestation de service, etc.) ;</li> <li>○ Sur les étapes et procédures à suivre pour la création des OPA conformément à la nouvelle réglementation pour assurer leur intégration au tissu économique régional et national ;</li> <li>○ Sur la gestion des OPA (aspects organisationnel, juridique, technique et commercial).</li> </ul> </li> </ul> <p><b>2) Support pédagogique pour la formation des agriculteurs(trices) :</b> Le support pédagogique devra contenir les éléments relatifs aux :</p>	
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées de formation théorique à partir des thématiques validées ;</li> <li>- Journées de formation pratique en relation avec les thématiques de la formation théorique ;</li> <li>- Journées de formation destinées spécifiquement aux membres des OPA.</li> </ul> <p>Il est à noter que le prestataire validera l'ensemble des manuels, supports et outils qui seront utilisés ou distribués aux bénéficiaires avec l'Agence MCA-Morocco et l'ONCA. Ce n'est qu'après leur validation que le prestataire effectuera l'impression des documents selon le nombre des bénéficiaires. Il est à prévoir au moins 150 exemplaires par site du village conseil. Tous les supports devront être en arabe.</p> <p>Les supports développés dans le cadre de cette prestation peuvent être réutilisés pour d'autres activités si l'Agence MCA-Morocco le juge nécessaire.</p>	
--	--	--

MB' : date de validation du livrable B.

#### **2.4. Tâche D : Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des agriculteurs(trices)**

Cette tâche consiste à mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités des agriculteurs (trices) au niveau des deux sites pilotes du projet (Gharb et Haouz) sur la base des thématiques, outils et planning arrêtés et validés. Le prestataire devra assurer un niveau de qualité élevée en termes de moyens matériels, de moyens pédagogiques, de contenus ainsi que d'encadrement professionnel.

Le prestataire est tenu d'organiser les activités liées au « village conseil » selon les normes environnementales et sociales d'hygiène et de sécurité en vigueur.

##### **a- Actions à mener**

Les principales actions à mener sont :

- La mobilisation des ressources humaines pour la mise en œuvre des sessions de sensibilisation/information et de formation des bénéficiaires ;
- La mobilisation des moyens logistiques et techniques pour la mise en œuvre des sessions de sensibilisation/information et de formation des bénéficiaires;
- La mise en œuvre des sessions de sensibilisation/information et de formation des bénéficiaires ;

**b- Livrables :**

Intitulé	Consistance	Date de livraison (*) (en mois)
<u>D : Rapports mensuels des réalisations</u>	Ce livrable doit contenir pour chaque mois : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les thématiques abordées durant le mois ;</li> <li>- Les modules de chaque session de formation ;</li> <li>- Les moyens mobilisés (humains, matériels et logistiques) pour chaque activité ;</li> <li>- L'organisation et le déroulement des sessions de sensibilisation/information et de formation ;</li> <li>- La liste des bénéficiaires avec leur catégorisation (femmes, hommes, membres d'OPA, appartenance à la CE, âge etc.) ;</li> <li>- Les interactions et les principaux besoins qui sont apparus lors des sessions de sensibilisation/information et de formation ;</li> <li>- L'évaluation à chaud des participants et son analyse ;</li> <li>- Les problèmes survenus durant le mois et les solutions apportées ;</li> <li>- Les recommandations et leçons tirées ;</li> <li>- Le plan d'action du mois suivant ;</li> <li>- Le décalage et ajustement par rapport au planning d'exécution initial et progrès dans l'atteinte des objectifs quantitatives et qualitatives par catégorie de la population cible, s'il y a lieu.</li> </ul>	MD <sub>1</sub> = MC' + 1
		MD <sub>2</sub> = MC' + 2
		MD <sub>3</sub> = MC' + 3
		MD <sub>4</sub> = MC' + 4
		MD <sub>5</sub> = MC' + 5
		MD <sub>6</sub> = MC' + 6
		MD <sub>7</sub> = MC' + 7
		MD <sub>8</sub> = MC' + 8
		MD <sub>9</sub> = MC' + 9
		MD <sub>10</sub> = MC' + 10

MC' : date de validation du livrable C

(\*) La soumission de chaque livrable interviendra, au maximum, cinq (5) jours ouvrables après la fin de chaque mois.

**2.5. Tâche E : Capitalisation**

Pour cette dernière tâche, il est demandé au prestataire d'établir un rapport final avec le bilan des sessions de sensibilisation et de formation, et une évaluation du programme dans son intégralité avec les recommandations pour améliorer ces types d'intervention dans les sites du projet.

**a- Actions à mener :**

Les principales actions à mener sont :

- Présenter un bilan des réalisations et une catégorisation des bénéficiaires ;
- Développer les aspects liés aux besoins de consolidation et les leçons tirées ;
- Identifier les nouvelles thématiques à développer pour répondre à de nouveaux besoins exprimés sur le terrain ;
- Développer les recommandations en terme d'encadrement et d'accompagnement continu, en post projet.

**b- Livrables :**

Intitulé	Consistance	Date de livraison (en mois)
E : <u>Rapport de capitalisation</u>	Ce livrable devra contenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bilan global des réalisations ;</li> <li>- Le profil des bénéficiaires (femmes, hommes, membres OPA, membres CE, âge etc.) ;</li> <li>- Une synthèse des évaluations à chaud des bénéficiaires ;</li> <li>- Une synthèse des problèmes survenus et solutions appliquées ou proposées ;</li> <li>- Les aspects qui nécessitent une consolidation pour renforcer davantage les capacités des bénéficiaires ;</li> <li>- Les nouveaux besoins en formation (listing des thématiques) ;</li> <li>- Les leçons tirées ;</li> <li>- Les recommandations en terme de mesures d'accompagnement et d'encadrement continu à assurer par l'ONCA ;</li> <li>- Une proposition d'amélioration en matière d'organisation et de mise en œuvre des différentes actions/activités.</li> </ul>	$ME = MD_{10}' + 1$

MD<sub>10'</sub> : Date de validation du dernier rapport mensuel (D<sub>10</sub>).

**3. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE**

Dès la date de signature du contrat et tout au long de la période de mise en œuvre de la présente prestation, le prestataire devra prendre en charge tous les coûts liés à l'exécution de

la prestation et mettre en place les moyens nécessaires pour son bon déroulement, dont notamment :

- Les moyens humains à travers le recrutement et la mobilisation du personnel clé et non clé nécessaires à la mise en œuvre de la prestation ;
- Les moyens techniques (logiciels, équipement de projection, accès à l'électricité en continu, espace d'hébergement, etc.) ;
- Les supports de formation (supports, manuels, guides, brochures, dépliants flyers, etc.) ;
- La logistique nécessaire (tentes/chapiteaux avec équipement, salle de formation, etc.).

#### **Moyens spécifiques aux ateliers de validation**

La validation des thématiques et du planning d'exécution se fera lors de deux (2) ateliers par site pilote (portant le nombre d'ateliers à 4 : 2 au Gharb et 2 au Haouz) auxquels prendront part les représentants des différentes parties prenantes (Agence MCA-Morocco, ONCA, entre autres). Le prestataire devra :

- i) Fixer les lieux et les dates de l'atelier pour chaque zone ;
- ii) Préparer toute la logistique matérielle nécessaire au bon déroulement des ateliers de validation.

Le prestataire prendra en charge l'ensemble des coûts nécessaires à l'organisation des ateliers dans les meilleures conditions.

Outre les équipements d'animations et les dossiers à remettre aux participants, le prestataire prendra en charge, pour chaque atelier, la restauration de 15 personnes (pause-café et déjeuner).

#### **Moyens spécifiques aux sessions de sensibilisation et information et de formation**

Le prestataire prendra en charge l'ensemble de la logistique pour organiser les formations. Ceci nécessitera d'installer, équiper et gérer les infrastructures du « village conseil » pour chaque étape de la caravane, de manière à accueillir au maximum 20 personnes en même temps. Il s'agira aussi, pour les formations, de louer éventuellement des salles ou des tentes/chapiteaux avec les équipements nécessaires (chaises, petites tables pliantes, écran, matériel de projection, etc.) pour recevoir et former les bénéficiaires dans de bonnes conditions. A rappeler que le nombre maximum de bénéficiaires pour les formations théoriques est de 100 personnes par jour et le nombre maximum de bénéficiaires pour les formations pratiques est de 30 personnes par jour.

Le prestataire prendra en charge les pauses-café pour chaque formation et les frais des voyages de partage d'expérience (transport, hébergement et restauration) pour les formations pratiques.

#### **Moyens humains**

Le prestataire est tenu de mobiliser les profils listés (personnel clé et non clé) selon le nombre et qualification ci-dessous.

Il est à noter que le prestataire doit mobiliser un coordonnateur (chef de projet) pour les deux zones et un comité de suivi des opérations par site pilote dont les qualifications satisfont les exigences spécifiées ci-après. Le comité du Gharb sera composé de trois experts dont au moins une femme (2 du personnel clé et 1 du personnel non clé) et celui du Haouz sera composé de deux experts dont une femme (1 du personnel clé et 1 du personnel non clé).

### **Qualifications du personnel clé**

Tout le personnel clé est mobilisé à plein temps et les soumissionnaires sont appelés à proposer une répartition des responsabilités au sein de l'équipe. Tout changement d'un expert clé doit être approuvé par l'Agence MCA-Morocco et l'ONCA. Dans ce cas, l'expert de remplacement doit avoir au minimum les qualifications requises pour le profil en question.

Globalement les ressources humaines à mobiliser sont les suivantes :

- ✓ **Un(e) chef de projet/coordonnateur(trice)** qui doit avoir les qualifications suivantes :
  - Un diplôme supérieur (BAC+5) d'ingénieur agronome ou équivalent ;
  - Une expérience de sept (7) ans, au minimum, en tant que coordonnateur. Il pilotera et coordonnera les activités dans les deux sites pilotes. Il supervisera les deux comités, suivra la programmation, évaluera la qualité des prestations ;
  - Une expérience solide dans la gestion des projets et des équipes de la mise en œuvre des activités ;
  - Une expérience confirmée dans les thématiques liées au genre et inclusion sociale dans le monde rural et à la protection de l'environnement dans les projets agricoles ;
  - Des aptitudes de communication avec une gamme variée d'interlocuteurs (parties prenantes, populations cibles, etc.) ;
  - Une parfaite maîtrise du français (parlé et écrit) ;
  - La maîtrise de l'arabe est un atout ;
  - Une aptitude à effectuer des déplacements.
- ✓ **3 ingénieurs agronomes (dont minimum une femme)** qui doivent avoir les qualifications suivantes :
  - Un diplôme supérieur en agronomie (BAC+5) ;
  - Une expérience de cinq (5) ans, au minimum, dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et l'animation ;
  - Une expérience confirmée dans les thématiques liées au genre et inclusion sociale dans le monde rural et à la protection de l'environnement dans les projets agricoles ;
  - Une expérience dans des zones similaires à celles du projet est un plus ;
  - Une parfaite maîtrise de l'arabe et du français (parlé et écrit) ;
  - Une aptitude à effectuer des déplacements.

### **Qualifications du personnel non clé**

Les intervenants chargés de l'animation des séances de sensibilisation et d'information et de sessions de formation seront mobilisés selon le profils et la programmation arrêtée. Ces postes sont ouverts, au minimum, à :

✓ **Un(e) expert(e) GIS** qui doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (BAC+5) ;
- Une expérience de cinq (5) ans minimum dans les domaines du développement socioéconomique et du genre dans le milieu rural ;
- Une expérience de cinq (5) ans, au minimum, dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et l'animation en milieu rural notamment avec les femmes et les jeunes;
- La connaissance des outils et des modèles d'analyse de genre est un atout ;
- Une parfaite maîtrise de l'arabe et du français (parlé et écrit) ;
- Une aptitude à effectuer des déplacements.

✓ **16 Techniciens spécialisés en agriculture (en nombre équilibré entre hommes et femmes)**. Ces intervenants doivent avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (BAC+3 minimum) ;
- Une expérience de sept (7) ans, au minimum, dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et de l'animation dans le milieu rural ;
- Une expérience dans des zones similaires à celles du projet est un plus ;
- Une très bonne maîtrise de l'arabe (oral et écrit) ;
- La maîtrise du français est un atout ;
- Une aptitude à effectuer des déplacements.

✓ **5 Ingénieurs agronomes (en nombre équilibré entre hommes et femmes)**. Ces intervenants doivent avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur en agronomie (BAC+5 ans) ;
- Une expérience de cinq (5) ans, au minimum, dans le/ les domaines d'intervention en lien avec la présente prestation ;
- Une expérience dans des zones similaires à celles du projet est un plus ;
- Une très bonne maîtrise de l'arabe (oral et écrit) ;
- La maîtrise du français est un atout ;
- Une aptitude à effectuer des déplacements.

## **4. LIEU DES PRESTATIONS**

Selon les activités de la présente prestation, les lieux prévus pour leur tenue sont comme suit :

- Sessions de sensibilisation et information : Ces sessions seront organisées en « village conseil » itinérant au niveau des 2 sites pilotes du projet (Gharb et Haouz) et dont les sites et les zones d'action seront arrêtés selon le planning d'exécution validé.
- Sessions de formation théorique : Ces sessions de formation se dérouleront dans les locaux (salle ou tente) au niveau des collectivités ethniques concernées par le plus grand nombre d'agriculteurs(trices) bénéficiaires et qui seront arrêtés selon le planning d'exécution validé.
- Sessions de formation pratique : Ces sessions de formation, mis à part les voyages, se dérouleront sous forme d'école au champs au niveau des collectivités ethniques concernées par le plus grand nombre d'agriculteurs(trices) bénéficiaires et qui seront arrêtés selon le planning d'exécution validé.
- Ateliers de validation : Ces ateliers de validation se tiendront à Rabat et en principe dans les locaux de l'ONCA. Le cas échéant, toute autre proposition sera examinée et validée par l'Agence MCA-Morocco et l'ONCA.

## 5. LIVRABLES

Le prestataire préparera et soumettra tous les livrables sous format papier et sur support électronique. Les livrables sont à produire selon la langue précisée par les TdR. Toutefois, les PVs de réunion avec le maître d'ouvrage et les parties prenantes institutionnelles devront être rédigés en français. Le prestataire devra assurer la traçabilité des différentes versions remises de livrables (auteurs, dates, circuits de validation interne au prestataire, n° de versions).

Les livrables doivent être adressés à l'Agence MCA-Morocco ou à toute autre personne mandatée par elle avec accusé de réception. A l'exception des livrables pour lesquels un nombre d'exemplaires est déterminé, le prestataire doit fournir au moins deux exemplaires sous format papier pour les deux versions (préliminaire et finale) et deux versions en format électronique.

### 5.1. Calendrier des livrables, durée de la prestation et le niveau d'effort requis :

Le délai maximum de réalisation des prestations objet de cette consultation, tenant compte des périodes de validation, est fixé à **18 mois calendaires** à compter de la date de démarrage de l'exécution des prestations.

Le nombre en personnes-jours estimatif pour le personnel clé et non clé requis pour la mission se réparti comme suit :

	Total niveau d'effort (Hommes/jours)
Personnel clé	1 287,00
Personnel non clé	877,50
<b>TOTAUX</b>	<b>2 164,50</b>

Le tableau ci-dessous énumère les livrables et leurs délais de livraison.

<b>Intitulé</b>	<b>Date de livraison (en mois)</b>
A-1 : Rapport méthodologique	$MA1 = M + 0,5$
A-2 : Plan d'atténuation des risques covid-19	$MA2 = M + 0,5$
B : Rapport du programme de renforcement des capacités des agriculteurs(trices) et planning d'exécution	$MB = MA' + 2,5$
C : Elaboration et conception des documents prévus pour le programme de renforcement des capacités des agriculteurs (trices)	$MC = MB' + 1$
D : Rapports mensuels des réalisations	$MD_1 = MC' + 1$
	$MD_2 = MC' + 2$
	$MD_3 = MC' + 3$
	$MD_4 = MC' + 4$
	$MD_5 = MC' + 5$
	$MD_6 = MC' + 6$
	$MD_7 = MC' + 7$
	$MD_8 = MC' + 8$
	$MD_9 = MC' + 9$
	$MD_{10} = MC' + 10$
E : Rapport de capitalisation	$ME = MD_{10}' + 1$

Les livrables seront remis initialement sous la forme d'une version préliminaire qui sera, soit acceptée en l'état et devenir de fait la version finale, soit faire l'objet d'observations et de demandes de modification et/ou de compléments. Dans ce dernier cas, le prestataire devra prendre en charge les commentaires et modifications proposés et produire un nouveau livrable en conséquence, accompagné d'une matrice de réponses aux différentes remarques et suggestions.

La validation ou la reprise des livrables se fera dans les délais suivants :

	<b>Délai de validation par l'Agence MCA-Morocco</b>	<b>Délai de reprise par le prestataire</b>
<b>Première version du livrable</b>	7 jours ouvrables	5 jours ouvrables
<b>Versions ultérieures jusqu'à validation définitive</b>	5 jours ouvrables	3 jours ouvrables

Il est à noter que les délais de validation et de reprise précisés ci-dessus ne sont pas compris

dans les délais de réalisation des livrables. Le prestataire a droit à deux reprises maximums.

## 5.2. Autres livrables

En dehors des échanges entre le prestataire et l'Agence MCA-Morocco autour des livrables, le prestataire devra rendre compte régulièrement au Directeur du foncier rural de l'Agence MCA-Morocco et à l'ONCA ou à leurs représentants de l'état d'avancement des activités et d'éventuelles difficultés. Une réunion de démarrage se tiendra après la signature du contrat et la notification de l'ordre de service de commencement des activités au prestataire. Le prestataire sera représenté par, au moins, les membres du personnel clé, comme décrits dans les présents TdR. La réunion de lancement aura pour objectif d'aborder toutes les questions relatives au contrat et de préciser les différentes attentes de chacun. En outre, l'Agence MCA-Morocco, l'ONCA et le prestataire devront convenir au moment du démarrage de la prestation des modalités de suivi (réunions périodiques, réunion « à la demande », etc.).

Des réunions régulières sont prévues avec le groupe de travail technique et d'autres membres compétents. Le prestataire peut également être appelé à participer à des réunions de coordination ou d'échange d'informations avec d'autres prestataires exécutant des travaux pour l'Activité Foncier Rural, y compris le prestataire chargé de l'appui technique et social à l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz et les autres prestataires chargés de la mise en œuvre des autres actions prévues dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'opération de melkisation et dans le cadre de suivi-évaluation des activités. Toutes ces activités devront être sanctionnées par des PV à la charge du prestataire qui les transmettra pour validation et accord à l'Agence MCA-Morocco et à l'ONCA.

Enfin, l'Agence MCA-Morocco peut demander des informations périodiques supplémentaires pour réaliser des présentations (PowerPoint, etc.).

Le tableau suivant liste les livrables relatifs au reporting que le prestataire devra produire.

### Quantité et échéancier des rapports périodiques

<u>Livable</u>	<u>Date de soumission des projets de livrables périodiques</u>	<u>Quantités</u>
<b>Comptes rendus et Procès-verbaux de réunions/consultations publique, etc.</b>	Deux jours ouvrables après la date de chaque réunion	Autant que requis

## 6. CONFIDENTIALITE

Le prestataire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée de réalisation de la prestation et après son achèvement, notamment quant aux informations et documents recueillis ou portés à leur connaissance à l'occasion de leur mission. Sans autorisation préalable du commanditaire, ils ne peuvent communiquer à des tiers la teneur

de ces renseignements et documents. De plus, ils ne peuvent faire aucun usage préjudiciable à l'Agence MCA-Morocco et à l'ONCA des renseignements qui leur sont fournis pour accomplir leur mission. Il est spécifié que les résultats des investigations effectuées dans le cadre de la présente mission restent la propriété de l'ONCA et de l'Agence MCA-Morocco. Ces derniers peuvent en faire usage autant qu'ils le jugent nécessaire.